

PROJET

Mandat

Évaluation du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Généralités

1. Résumer le mandat, les domaines d'intervention et les programmes de travail actuels et récents (5 dernières années) du Secrétariat et noter toute modification significative suite à une analyse des documents pertinents (plan d'action, programmes stratégiques, budgets annuels, rapports annuels du PROE, etc.).
2. Examiner et documenter l'état de mise en œuvre des diverses recommandations de l'évaluation précédente (AusAID 2000).

Efficacité des services

3. Analyser la performance du Secrétariat au cours des cinq dernières années par rapport aux objectifs déclarés. Évaluer certains résultats du PROE (dont le Secrétariat est essentiellement responsable) ainsi que les réalisations et impacts des activités du PROE.
4. Demander l'avis des Membres insulaires et des principaux intervenants sur la qualité des services fournis (respect des délais, qualité du contenu technique, pertinence) et sur les principales fonctions du PROE (renforcement et développement des capacités, rôle consultatif sur les questions techniques et stratégiques).
5. Évaluer, autant que faire se peut, le niveau réaliste de ressources (financières et techniques) nécessaires au Secrétariat pour assumer ses fonctions.
6. Évaluer le degré de planification et de réalisation des objectifs de développement durable ainsi que le niveau d'intégration de ces objectifs dans le programme de travail du Secrétariat dans une perspective de développement national et régional.

Orientation

7. Évaluer l'évolution des priorités environnementales régionales telle qu'elle est perçue par les Membres, le cas échéant, et leurs conséquences en matière d'orientation stratégique et de programmation au sein du PROE. Sur la base de cette évaluation, examiner et analyser la pertinence des priorités et programmes/activités auxquels le Secrétariat et les Membres insulaires océaniques s'emploient. Attirer l'attention sur toute lacune dans les activités du Secrétariat susceptible de donner lieu à de nouvelles initiatives du PROE ainsi que sur les domaines où le niveau de service pourrait être réduit ou accru en tenant compte des ressources disponibles, de l'évolution des besoins des pays et territoires insulaires océaniques et des rôles des autres organisations travaillant dans la région.
8. Examiner et analyser la pertinence des principales fonctions du PROE (renforcement et développement des capacités et rôle consultatif sur les questions techniques et stratégiques) ainsi que toute modification de l'importance relative de son rôle consultatif sur les questions techniques et stratégiques.
9. Évaluer les initiatives régionales actuelles et analyser leurs conséquences possibles sur le rôle du PROE dans le Pacifique insulaire, notamment en tant que membre du CORP.

Équipe d'évaluation

1. Chef d'équipe
2. Représentant mélanésien
3. Représentant micronésien
4. Représentant polynésien
5. Représentant d'AusAid/NZaid
6. Secteur privé/Consultant

Méthodologie

Consulter tous les Membres, en particulier les pays et territoires insulaires océaniques et les principaux intervenants. Consulter en personne le plus grand nombre d'interlocuteurs dans la limite des fonds disponibles, et le reste par questionnaire, téléconférence, téléphone, etc. S'il n'est pas possible de consulter tout le monde en personne, les parties consultées devraient être représentatives des Membres insulaires : Mélanésie, Micronésie, Polynésie, grandes/hautes îles, petites îles/atolls, états et territoires, anglophones/francophones.

Résultats

Le rapport de l'équipe d'évaluation sera présenté à la 18^e Conférence du PROE en septembre et devra couvrir son mandat. Outre ses conclusions et recommandations, ce rapport devra fournir un résumé de ses principales recommandations.

Pour permettre sa diffusion aux Membres du PROE conformément au Règlement intérieur, le rapport final devra être reçu par le Secrétariat avant le 22 juin 2007.

Coûts

Durée — 8 semaines maximum.

Déplacements = **55 202 WST ou 21 070 USD**

- > Nord : Apia – Guam (A/R) 10 188 WST x 2 = 20 376
- > Sud : Apia — Moresby (A/R) 7 892 WST x 2 = 15 784
- > Est : Apia – Papeete (A/R) 9 521 WST x 2 = 19 042

55 202 WST

Indemnités journalières de subsistance = **15 300 USD**

- > 2,5 jours à Pohnpei, Majuro, Guam et Koror pour 2 = 5 323 USD
- > 2,5 jours à Suva, Vila, Honiara, Moresby et Nouméa pour 2 = 6 355 USD
- > 2,5 jours à Tongatapu, Alofi, Rarotonga, Papeete pour 2 = 3 622 USD

Honoraires – 14 000 USD (250 USD/jour) x 3 = **42 000 USD**

Divers = **11 400 USD**

= **89 770 USD**